

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015_12_18
id. 2253

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION
DE 20 LOGEMENTS
BENECH HAUT (1ÈRE TRANCHE)
11 RUE FRANÇOIS
COMMUNE DE CAUSSADE**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de construction de 20 logements situés à Bénech Haut (1ère Tranche) 11 rue François à Caussade, est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 173 221 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI 40 ans complémentaire	97 282,00 €
* Prêt PLUS 40 ans complémentaire	75 939,00 €
Total	173 221,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 173 221€.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat de prêt n° 37621.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 86 610,50 €, soit 50 % d'un montant global de 173 221 €, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 septembre 2015.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour l'opération de construction de 20 logements situés à Bénech Haut (1ère Tranche) 11 rue François à Caussade, la garantie du Département à hauteur de 50 % € soit 86 610,50 € selon les conditions définies dans le contrat de prêt n° 37621 ;
- Précise que la commune de Caussade se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 septembre 2015 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC